

République française

Département de la Meuse

COMMUNE DE BILLY SOUS MANGIENNES

Séance du 16 mai 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 09/05/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Bénédicte GONZALEZ</i>
Présents : 8	Présents : Luc DELBARY, Fabrice DE COSTER, Bénédicte GONZALEZ, Amélie DELOUCHE, Damien HAINAUX, Christian BECK, Laure INGLEBERT, Mathieu PONCELET
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Serge BASTIEN par Laure INGLEBERT
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Audrey LAMBERTI
	Secrétaire de séance: Damien HAINAUX

Objet: ADOPTION DU BLASON COMMUNAL - DE_024_2022

Monsieur le Maire présente les armoiries communales que M. Robert LOUIS, membre du **Comité Lorrain d'héraldique**, a conçues et dessinées. Il présente la motivation de ces armes communales et explique les choix pour ces armoiries :



BLASONNEMENT

Coupé haussé bastillé de trois pièces et deux demies, soutenu d'un filet d'or : au 1, d'azur à trois billettes d'argent, posées en barre et rangées en fasce ; au 2 d'azur également à une grue cendrée d'argent, membrée, au cou, et aux ailes tachetées de sable, becquée d'or et à la calotte de gueules, volant en bande, senestrée d'un fourneau ancien d'argent au trou de coulée de gueules et au panache du même.

Soutien de l'écu; deux rameaux de chêne tigés de tanné, feuillés de sinople et englantés d'or

Croix de guerre 1914-1918, au naturel, appendue à son ruban sous l'écu et brochant sur la croisure

Devise toponymique: BILLY-SOUS-MANGIENNES en lettre de sable sur un listel d'or au revers d'azur.

MOTIVATION

SOUS PREFECTURE DE VERDUN Date de réception de l'AR: 20/06/2022 055-215500539-20220516-DE_024_2022-DE

Les billettes constituent des armes parlantes pour le toponyme **BILLY**, en 1158 : *Billeium*, en 1259 : *Billi de lez Magienes*. Selon Benoit et Michel, Billy pourrait être lié au nom gaulois *bilia*, passé en bas latin et désignant une bille de bois (nom souvent lié aux exploitations forestières antiques).

Selon Dauzat et Rostaing, Billy pourrait dériver du nom de personne gauloise *Billius*.

Les trois billettes d'argent sont celles des armes de la famille de Billy, seigneur du lieu, éteinte qui portait : *d'azur à trois billettes d'argent*.(a)

Le fourneau ancien représente l'activité sidérurgique qui a fonctionné dans ce hameau dénommé *le Haut Fourneau* (le fourneau a été éteint en 1875 et la forge fermée en 1901). Le hameau borde un étang qui porte son nom. L'étendue (117ha) est principalement située sur le finage de Billy ; elle est partagée avec les communes d'Azannes et de Mangiennes. La grue cendrée est un oiseau migrateur qui aime faire escale dans les marécages qui entourent l'étang.

L'argent est celuides blocs de pierre dans les carrières jadis exploitées.

Le filet d'or bastillé symbolise les éléments défensifs de l'ancien château fief de **Moraignes** tenu jadis par les prévôts de Mangiennes. Elle souligne également qu'au moyen âge, **l'église vouée à Saint LOUP de Troyes** servait de refuge fortifié aux habitants, elle était entourée d'un mur de quinze pieds flanqué de tourelles aux angles et d'un fossé. L'église primitive a été saccagée par les armées impériales en 1677 et le clocher, détruit par les Allemands en 1914, a été rebâti en 1927.

Les rameaux sont ceux des chênes et des autres arbres des forêts environnantes.

La Croix de Guerre 1914 - 1918 avec palme a été attribuée à Billy-sous-Mangiennes avec la citation suivante à l'ordre de l'armée : *A, pendant plus de quatre années, supporté sans défaillance l'occupation allemande. Malgré ses deuils nombreux et les dommages qu'elle a subis, n'a cessé de faire preuve d'une ardente confiance en la victoire finale.*

(a) La commune de Billy-sous-Mangiennes avait précédemment pour armes : *d'azur à trois billettes posées en barre et rangées en bande*

Armoiries composées et dessinées par Robert LOUIS, membres du Comité Lorrain d'Héraldique et proposées à la commune en mars 2022, Madame Bénédicte GONZALEZ étant maire.

Le maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--